

LETTRE DE LA NOBLESSE DE BRETAGNE, AU ROI.

SIRE,

Les ministres de votre majesté ont déployé l'appareil de la guerre au milieu de nos villes; ils ont fait entendre la voix du despotisme; ils ont étouffé celle des loix; ils ont cru que la terreur nous réduiroit au silence . . . . . ils se sont trompés.

L'intérêt de la nation, l'intérêt même du souverain, exigent que nous fassions parvenir la vérité au pied du trône : rien ne peut nous empêcher de remplir ces devoirs.

Nous ne craindrons point de dénoncer à votre majesté des ministres qui détruisent son autorité, en la compromettant, qui semblent s'efforcer d'affoiblir l'amour que nous lui portons, en attaquant à la fois,

les propriétés, la liberté des citoyens, et les loix de l'état.

Nous venons les accuser devant votre majesté, au pied du trône qu'ils entourent, et qu'ils parviendroient à ébranler, si vos fideles sujets ne s'empressoient de le raffermir. Nous venons dévoiler à votre majesté les dangers du projet qu'ils ont osé former.

Les auteurs de ce nouveau projet, convaincus de l'indignation qu'il alloit exciter, ont voulu cacher leur dessein, sous le voile de l'intérêt public; mais ce voile mal tissu, ne pouvoit dérober à la nation le piege qu'on lui tendoit.

L'assemblée des notables, en révélant à vos peuples le désordre qui regnoit dans les finances, la déprédation que les administrateurs toléroient, la profusion et la prodigalité dont ils étoient coupables, avoit excité le zèle du parlement. Le refus d'enrégistrer avoit forcé de nouveaux ministres de retirer un édit désastreux, qui répandoit la terreur dans toute la France.

Le parlement annonçoit de nouvelles oppositions; il demandoit l'assemblée des états généraux; il avoit eu le courage d'avouer que les droits dont il usoit depuis long-temps, n'appartenoient qu'à la nation.

Voilà ses torts! voilà les écarts qu'on lui reproche! voilà les crimes que l'on veut punir, et que la France entiere appelle des vertus!

Le bien public, l'intérêt des justiciables, n'étoient qu'un faux prétexte qu'on employoit pour colorer un projet désastreux.

On vouloit détruire les loix constitutives de la monarchie, en écartant les magistrats respectables qui leur



servoient d'organe ; dépouiller le parlement du droit de vérifier les édits, pour en revêtir la cour pléniere ; composer ce nouveau tribunal de magistrats amovibles, de courtisans qui tiennent leur fortune de la profusion des administrateurs, d'hommes enfin choisis par eux, soumis à leur volonté, incapables de leur opposer aucune résistance. C'est alors que les ministres, maîtres de multiplier les impôts, sans rencontrer d'obstacles, auroient bientôt épuisé les dernieres ressources de la nation, enlevé au peuple ce foible nécessaire qu'on lui laisse à peine aujourd'hui ; dépouillé les premiers ordres de l'état, des droits que la constitution leur assûre ; établi, sous le nom de votre majesté, le despotisme ministériel, le plus odieux des gouvernemens. Délivrés enfin de la censure importune des magistrats, qui veilloient sur eux, les ministres auroient pu violer à leur gré, les engagemens les plus sacrés, ruiner en un jour les créanciers de l'état, mépriser les réclamations les plus justes.

Quelles loix auroient-ils respecté, après avoir détruit les loix constitutives de la monarchie ? quelle crainte auroit pu les arrêter, s'ils avoient réussi à soutenir l'injustice par la force militaire ?

Il alloit reparoître cet impôt désastreux, qu'un ministre transfuge présenta aux notables, que son successeur ne rougit pas de proposer de nouveau, dont le nom seul souleva les esprits, et que la fermeté du parlement avoit repoussé.

La ruine du peuple eût été consommée ; elle le seroit déjà, si le courage des magistrats, le refus des ducs et pairs, et la réclamation générale, n'eussent opposé des obstacles invincibles aux ministres coupables qui l'avoient méditée. Si les ennemis du roi & de

la nation avoient exécuté leurs détestabes projets, maîtres de prodiguer les trésors de l'état, aux protégés qu'ils soudoient, aux protecteurs qu'ils achetent, ils eussent entouré votre majesté de la foule corrompue de leurs complices, ils en eussent écarté la vérité, étouffé le cri du peuple, et perpétué leur crédit pour le malheur de la nation, pour le malheur du souverain. Oui, sire, nous ne craignons pas de le dire à votre majesté, la destruction des parlemens auroit des suites funestes pour l'autorité souveraine.

Dans un empire aussi étendu que la France, les soins multipliés du gouvernement obligent trop souvent le monarque à remettre son autorité entre les mains d'un ministre principal qui gouverne en son nom.

Dispensateur des graces, son pouvoir seroit trop dangereux, si les parlemens ne veilloient sur les entreprises qu'il peut former.

La plus sage politique semble avoir établi ces corps de magistrature, qui surveillant les dépositaires de l'autorité, sont toujours prêts à dénoncer à votre majesté le ministre coupable qui attaqueroit les droits de la nation, le ministre perfide qui oseroit trahir le monarque.

Combien nos annales ne présentent-elles pas d'exemples d'attentats commis par les ministres.

Le premier crime des maires du palais, fut de renverser les loix; le second fut d'usurper le trône.

A des époques moins reculées, le cardinal de la Ballue, ce modele d'ingratitude, ne craignit pas de trahir à la fois son roi et son bienfaiteur.

Le cardinal de Richelieu ne fit couler le sang le plus

illustre, n'enchaîna la nation, que pour asservir le monarque à ses volontés.

Le cardinal de Mazarin ne souleva le peuple, ne priva la france du secours d'un héros, que pour piller les trésors de l'état, et assouvir son avarice.

Tels sont les délits que l'histoire reproche à ces dépositaires infideles de l'autorité.

Mais à quel terme leur audace se seroit-elle arrêtée? quels attentats leur ambition n'auroit-elle pas commis, si la vigilance des magistrats ne les eût effrayés, si leur fermeté ne les avoit contenus?

Les ministres que nous dénonçons, ont formé le projet de dépouiller les parlemens du droit d'enrégistrer, pour écarter l'obstacle qui résiste souvent à leurs volontés. Tel est le but de ces nouveaux édits qui n'annoncent que des malheurs pour le peuple, et des dangers pour le monarque : à peine ont-ils été connus, qu'un cri général s'est fait entendre.

L'opinion publique, dont la voix commande avec plus de force que celle des ministres et des rois ; l'opinion publique a flétri d'avance quiconque occuperoit des places dans cette cour pléniere, dans ces tribunaux désavoués par la nation, établis contre toutes les loix, fondés sur les ruines de la vraie magistrature.

Les ducs et pairs, les anciens magistrats ne commettront pas un parjure à la face de la nation, qui vient de recevoir avec applaudissemens le serment sacré que leur bouche a prononcé et que leur main a signé.

Vainement les ministres menacent leur fortune, l'opinion publique menace leur honneur ; la cour pléniere ne se formera pas, le projet ne s'exécutera point.

Mais les coupables seront-ils impunis ? Indignes de la confiance du souverain, resteront-ils dépositaires de son autorité ? Pour engager votre majesté à venger ses peuples, il suffit de démasquer leurs ennemis, nous avons rempli ce devoir.

Il ne nous reste qu'à représenter à votre majesté les dangers de l'impunité; c'est elle qui donne des imitateurs aux coupables; c'est elle qui permet à l'incapacité de solliciter les premieres places, à l'ambition & à la cupidité d'en abuser sans crainte : le peuple est mal gouverné, le Roi est mal servi, et ce sont-là les suites malheureuses d'un excès d'indulgence.

Vos miniſtres, sire, vous ont trompé; tous deux sont criminels; et vos sujets, pour s'en convaincre, n'ont besoin que de mettre en opposition leur conduite et le caractere du souverain qu'ils chérissent.

L'économie est une des vertus de votre majesté, et jamais le dérangement de vos finances ne fut porté à un plus haut degré.

Votre majesté est juste, et les lois les plus sacrées sont violées sous son nom.

Elle chérit son peuple, et ce peuple est malheureux.

Elle ne veut gouverner que par les lois, et ses ministres détruisent la constitution, pour établir le despotisme.

Au milieu des malheurs dont nous venons de tracer le tableau, notre consolation est de penser que c'est aux ministres seuls que nous devons les imputer.

C'est en vous, sire, c'est en votre équité que nous mettons notre confiance; vous retirerez, n'en doutons pas, oui vous retirerez ces édits destructifs de la magiſtrature et de la constitution de l'état.

Les conquérans ont toujours respecté les mœurs et les lois des vaincus; votre majesté ne traitera pas avec moins de justice, des peuples qui ont versé des flots de sang, pour conserver le sceptre à ses ancêtres.

Elle respectera nos lois; elles sont à la fois, la sauvegarde du peuple, et la base la plus solide du trône.

Unis par le titre de citoyen, par l'attachement le plus sincere à tous les français, résolus à ne séparer jamais notre cause particuliere de la cause commune, ce sont les intérêts de la France entiere que nous avons défendus. Les députés des états, ainsi que leurs commissaires, ont déjà porté au pied du trône, les plaintes particulieres de la Bretagne; ils ont représenté à votre majesté, que les droits de la province sont enfreints; que la capitale est ruinée; qu'une foule de citoyens est dépouillée de leur état et de leur fortune qui tient à cet état; qu'une multitude de familles honnêtes est réduite à la mendicité.

Nous nous permettrons seulement de rappeller à votre majesté, que le premier devoir, le premier serment des souverains est de procurer la justice à leurs peuples; que ce serment est violé, quand on leur donne des juges ignorans ou suspects: nos fortunes, sire, nos vies, notre honneur dépendent de leurs jugemens; quel intérêt plus pressant peut jamais nous animer?

Nous supplions votre majesté de rétablir le parlement dans son intégrité, de rappeller à leurs fonctions des magistrats que leurs vertus et leurs malheurs rendent si dignes de la vénération publique.

Ecartés des nouveaux tribunaux par la voie de l'honneur, ils emporteroient avec eux les regrets et la confiance, tandis que ceux qui leur succéderoient, n'inspireroient que terreur, défiance et indignation.

Vos ministres n'ont pas craint de conseiller à votre majesté de donner à la fois dans tout le royaume, à la justice civile et criminelle, une suspension indéfinie, et livrent ainsi la société entiere à tous les désordres que la justice seule peut réprimer.

Daignez, sire, recevoir avec bonté nos respectueuses réclamations ; elles renferment le vœu unanime des citoyens. Dans une circonstance moins critique, nous eussions attendu le moment où la nation doit s'assembler ; mais la constitution, mais l'autorité souveraine sont en danger, et notre zèle ne connoît point de délai : c'est ainsi que nous nous réunissons toujours pour combattre les ennemis de la France, ennemis moins dangereux pour votre majesté, que des ministres coupables.

Du 26 Mai 1788.